



# lettre eep santé

URGENT  
Lettre à  
distribuer  
aux salariés !

Lettre de la Commission paritaire *EEP Santé*  
à destination des établissements de  
l'enseignement privé et de leurs salariés

N°22 septembre 2021

## EEP Santé est un régime à l'équilibre

Après six ans de vie le régime EEP est un régime en bonne santé ! Grâce au fort taux d'adhésion des établissements qui ont joué le jeu de la mutualisation en recourant, nombreux, à un des assureurs recommandés, les résultats sont bons.

Le suivi mensuel réalisé avec l'appui du cabinet Actense permet d'avoir une vision claire de l'état de consommation ligne par ligne (optique, hospitalisation, médecine, pharmacie etc.) et cela par périmètre de mutualisation (socle, 3 options, ayants-droits, Evin).

Les résultats sont équilibrés alors même que le régime a dû supporter une charge supplémentaire imposée par le gouvernement du fait de la crise sanitaire : la taxe Covid, à hauteur de 2,6% en 2020.

Ces bons résultats ont permis à la Commission paritaire (regroupant représentants patronaux et organisations syndicales) d'aborder en toute confiance la procédure de mise en concurrence des assureurs, qui doit être renouvelée tous les 5 ans en application des dispositions légales.

## Six assureurs recommandés pour couvrir les salariés

Six assureurs ont été choisis après une procédure de mise en concurrence.

On les appelle assureurs recommandés et ils mettent en œuvre l'accord collectif *EEP Santé* mis en place au bénéfice de l'ensemble des salariés des ogec et du Cneap. Tout cela sous le contrôle des partenaires sociaux ce qui permet de garantir aux employeurs et aux salariés que les dispositions de l'accord sont bien respectées.

Aésio Mutuelle, Ag2r La Mondiale, Apicil, Harmonie Mutuelle, Malakoff Humanis et Uniprévoyance sont ces six assureurs. Cinq faisaient déjà partie des recommandés (ou géraient pour le compte d'un recommandé) en 2016. Pour rappel, Aésio Mutuelle et Harmonie Mutuelle étaient des mutuelles du groupe Mutex.



En pratique, la quasi-unanimité des établissements n'a rien à faire sauf s'ils décident de changer d'assureur. Les adhérents à Harmonie Mutuelle ou à AESIO recevront une mise à jour de leur contrat afin d'identifier comme l'assureur ces derniers à la place de Mutex.

En revanche, les établissements ayant souscrit avec Ociane, recevront une communication les informant qu'**Ociane n'est plus un assureur recommandé**. Ces établissements devront donc resouscrire un contrat **EEP Santé** avec l'un des six assureurs recommandés afin de rejoindre la mutualisation et continuer à bénéficier de ces avantages.

Une évolution majeure de cette nouvelle recommandation est **la réduction du nombre des gestionnaires**. Cela permettra de rendre encore plus simple et performantes les procédures de traitement des dossiers et de déployer des actions et des services universels au bénéfice des affiliés **EEP Santé**. A compter du 1er janvier 2022 il y aura 4 gestionnaires contre 10 en 2016.

Un assureur peut soit gérer directement la gestion des affiliations, des cotisations et des remboursements des soins, soit la déléguée à un gestionnaire.

Concernant les six assureurs recommandés deux assureurs gèrent en directe la gestion et les autres la délèguent :



## Garantie, service et réseau de soins supplémentaires

Fort d'un régime à l'équilibre les partenaires sociaux ont profité de la nouvelle recommandation pour intégrer une nouvelle garantie et un nouveau service au bénéfice des affiliés du régime **EEP Santé** et **cela sans surcoût des cotisations**.

La **téléconsultation médicale** est une nouvelle garantie qui entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 au bénéfice de tous les affiliés **EEP Santé**. La téléconsultation médicale permet à l'affilié **EEP Santé** d'appeler un médecin généraliste et/ou spécialiste 7 jours sur 7. Les **six assureurs proposeront cette garantie** selon des modalités qui leur seront propres. En effet, selon l'assureur, d'autres services pourront être associés à la téléconsultation médicale comme la possibilité pour l'affilié **EEP Santé** de recevoir une ordonnance médicale sous forme dématérialisée immédiatement après sa consultation téléphonique.

Un **service d'assistance** sera également mis en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ce service permettra à l'affilié **EEP Santé** d'être **assisté à son domicile après une hospitalisation**. Les **six assureurs proposeront ce service** selon des modalités différentes comme pour la téléconsultation.

**Carte Blanche** : un nouveau **réseau de soins dans le régime EEP Santé**. Aussi, les affiliés chez Aésio Mutuelle et Malakoff Humanis bénéficieront du réseau de soins [Carte Blanche](#).

Pour découvrir l'offre de ce réseau de soin scannez le QR code ci-dessous :



Pour rappel, **Ag2r La Mondiale, Uniprévoyance et Apicil** proposent le réseau [Itélis](#).

Le réseau [Kalixia](#) est proposé **Harmonie Mutuelle**.

Pour toutes questions une seule adresse mail : [santé@branche-eeep.org](mailto:santé@branche-eeep.org)